

Allocation unique de vie chère pour les pensionné-e-s des CFF

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions des CFF a décidé de verser en 2024 une allocation unique de vie chère d'un montant de CHF 1'000.- et de compenser ainsi au moins partiellement le renchérissement. La dernière allocation de ce type était intervenue en 2004. Il a également décidé qu'une compensation partielle du renchérissement pourrait intervenir à l'avenir avec un taux de couverture de 109% - au lieu de 120% jusqu'ici.

C'est une bonne nouvelle pour nous les retraité-e-s. Lors de son Assemblée des délégués du 11 octobre, la PV-SEV avait adopté une résolution allant dans ce sens et avait demandé avec insistance à la CP CFF d'agir car le renchérissement qui se manifeste à nouveau préoccupe de plus en plus de nombreux pensionné-e-s ; il rogne massivement leurs revenus. Il n'est que de jeter un coup d'œil aux primes des caisses-maladie qui augmentent constamment pour être convaincus du bien-fondé de cette revendication.

Ce succès montre une fois de plus combien il est important de rester membre du SEV et de la PV quand on prend sa retraite. **Il n'y a que le SEV pour s'engager avec succès pour nos intérêts. Et ce n'est que sous la pression de la SEV-PV que cette allocation a été décidée par le Conseil de fondation.** Celui-ci mérite aussi nos remerciements car il a reconnu que le temps était venu et il a agi.

Comité central PV